

I. IDENTIFICATION DU PRODUIT CHIMIQUE ET DE LA SOCIÉTÉ

NOM DU PRODUIT: DÉTARTREUR

DATE: 5 mars 2010

SUPPLIER: Produits Chimiques Melrose Ltée
2323-46ième ave.
Lachine, QC
CANADA H8T 3C9
Tél: +1 (514) 631-2998
Fax: +1 (514) 631-2997
E-mail: prodsafe@melrosechem.com

USAGE DU PRODUIT: Enleveur de tartre

II. IDENTIFICATION DES DANGERS

Classification du produit selon la Directive 1999/45/CE: C, corrosif

Hasards pour l'homme: Provoques des brûlures. Irritant pour les voies respiratoires.

Hasards pour l'environnement: Acide fort, pH de l'eau peut être nocif pour les organismes aquatiques.

III. COMPOSITION/RENSEIGNEMENTS SUR LES COMPOSANTS

Identité Chimique:	Index #	EINECS N°	CAS N°	% Conc.	Toxicité
Chlorure d'hydrogène 30%	017-002-01-X	231-595-7	7647-01-0	10 - 30	C; R34, 37
Acide sulfamidique	016-026-00-0	226-218-8	5329-14-6	3 - 7	Xi; R36/37, R52/53
Acide etidronique		220-552-8	2809-21-4	3 - 7	
Alcools C14-15, éthoxylés		polymère	68951-67-7	1 - 5	X _n N; R22, 41, 50
Ingrédients selon la Directive 2004/648/EC					
Acide etidronique	<5%				
Alcools C14-15, éthoxylés	<5%				
Parfum	<5%				

IV. MESURES DE PREMIERS SOINS

Contact cutané: Rincer à grande eau ou prendre une douche. Laver les vêtements contaminés avant de les ré-utiliser.

Contact oculaire: Immédiatement rincer les yeux à l'eau durant 15 minutes et appeler un médecin.

Inhalation: Transporter à l'air frais. Si la victime a cessé de respirer, donner la respiration artificielle, de préférence de bouche à bouche. Si la respiration semble difficile, donner de l'oxygène. Appeler un médecin.

Ingestion: Boire un verre d'eau immédiatement. **Ne pas induire le vomissement.** Appeler le Centre Régional de Contrôle de Poison immédiatement, sinon vous présenter sans tarder à l'urgence de l'hôpital le plus près.

V. MESURES À PRENDRE EN CAS D'INCENDIE

Conditions d'inflammabilité: Ne s'applique pas.

Moyens d'extinction: Ne s'applique pas.

Produits combustibles hasardeux: Ne s'applique pas.

Risques particuliers d'incendie et d'explosion: Matériaux non combustibles; contact avec certains métaux peut engendrer du gaz hydrogène.

VI. MESURES À PRENDRE EN CAS DE DÉVERSEMENTS ACCIDENTELS

Mesures à prendre en cas de fuite ou de déversement: Ne pas laisser pénétrer ce produit chimique dans les égouts ou les cours d'eau. Dans le cas d'un grand déversement, endiguer pour rejeter plus tard. Evacuer en direction contre le vent; porter des vêtements protecteurs, diluer l'acide déversé afin de réduire l'émanation, neutraliser. Protéger les structures métalliques contre l'acide.

Équipement de protection individuelle à utiliser: Gants protecteurs et lunettes de sûreté.

VII. MANIPULATION ET ENTREPOSAGE

Équipement et procédés de manutention: Il n'est pas permis de fumer ou d'avoir un feu vif à proximité des barils ouverts, les camions-citernes ou les réservoirs d'entreposage. Utiliser des lumières ou lampes de poche à l'épreuve des explosions. En diluant, toujours ajouter l'acide à l'eau et non l'eau à l'acide. Une chaleur est dégagée par la dilution.

Exigences de entreposage: Ne pas ranger à proximité d'une flamme ou de la chaleur excessive. Ranger dans des contenants fermés. Ne pas geler.

VIII. CONTRÔLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

Appareil respiratoire: Un appareil respiratoire intégré doit être utilisé quand les concentrations sont grandes ou inconnues. Les respirateurs à boîte métallique sont permis quand les concentrations sont très faibles fortes (<1%).

Gants protecteurs: Nitrile ou néoprène.

Protection oculaire: Lunettes protectrices pour empêcher le contact avec les yeux.

Équipement de protection additionnel: Pantalons, veston et bottes de caoutchouc; douche de sûreté et bain d'yeux devraient être disponibles.

Ventilation: Une ventilation générale avec une bonne source de renouvellement d'air est recommandée pour toute opération intérieure. Une ventilation locale est recommandée à la source d'engendrement de contamination. La ventilation devrait être adéquate à garder les concentrations d'air en-dessous de la limite d'exposition désigné.

IX. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

Point d'éclair et méthode: Ne s'applique pas.

Limites (% dans l'air): **INFÉRIEURE:** Ne s'applique pas. **SUPÉRIEURE:** Ne s'applique pas.

Temp. d'auto-ignition: Ne s'applique pas.

État physique: Liquide

Densité de vapeur: Non disponible

Coefficient de partage n-octanol-eau: Non déterminé

Odeur: Douce, acide

Point d'ébullition: 104°C

Poids Spécifique: 1.06

Point de congélation: -15°C

Tension de vapeur: Non disponible

pH: 1.2 - 2.5

Taux d'évaporation: Non disponible

Couleur: Vert

Solubilité dans l'eau: Complet

Seuil d'odeur: Non disponible

X. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

Stabilité: Stable sous conditions normales. Une polymérisation hasardeuse ne se produira pas.

Substances Incompatibles: Éviter les agents oxydants et réducteurs forts. Réagira violemment avec des alcalis liquides ou solides tels que hydroxyde de sodium, hydroxyde de potassium et hydroxyde d'ammonium.

Conditions de Réactivité: Éviter la contamination avec des substances réactives. Ne pas mélanger avec des substances alcalin.

Produits de Décomposition Dangereux: Réagit avec quelques métaux pour produire de l'hydrogène qui peut former des mélanges explosifs avec de l'air. Lorsque chauffé, le chlorure d'hydrogène relâché est corrosif et extrêmement irritant.

XI. DONNÉES TOXICOLOGIQUES

Voies d'exposition probables: Éclaboussures sur la peau et dans les yeux.

Limites d'exposition: LD₅₀ (calculé) 3900 mg/kg

Effets de l'exposition à court et à long termes: Provoque des brûlures. Irritant pour les voies respiratoires.

Irritabilité: Non

Sensibilisation cutanée et respiratoire: Non

Cancerogenité: Non disponible

Effets toxiques sur la reproduction: Non disponible

Teratogenité: Non disponible

Mutagenité: Non disponible

Produits toxicologiquement synergiques: Non disponible

Mesures numériques de toxicité: Non disponible

XII. DONNÉES ÉCOLOGIQUES

Toxicité environnementale: Produit conforme à la législation relative à la biodégradabilité des détergents. (Directive 2004/648/CE).

XIII. CONSIDÉRATIONS EN MATIÈRE D'ÉLIMINATION

Pour la substance: Numéro de la clé de déchets CE:
20 01 29. (Détergents contenant des substances dangereuses).
Pour les emballages: Numéro de la clé de déchets CE:
15 01 02 (emballage en matière plastique). Peut être recyclé.

XIV. RENSEIGNEMENTS SUR LE TRANSPORT

TRANSPORT ROUTIER ET FERROVIAIRE ADR/RID:

ADR/RID Classe:	8	C1
Numéro Kemler:	80	
Numéro NU:	3264	
Groupe d'emballage:	III	
Étiquette:	8	
Libellé:	LIQUIDE CORROSIF, ACIDE, INORGANIQUE, N.A.S. (Acide Hydrochlorique)	

TRANSPORT PAR NAVIRE DE MER IMDG:



IMDG Classe:	8
Numéro NU:	3264
Groupe d'emballage:	III
Numéro EMS:	F-A, S-B
Étiquette:	8
Polluant marine:	Non
NU libellé:	CORROSIVE LIQUID, ACIDIC, INORGANIC, N.O.S. (Hydrochloric Acid)

TRANSPORT AÉRIEN ICAO-TI et IATA-DGR:

ICAO/IATA Classe:	8
Numéro NU:	3264
Groupe d'emballage:	III
Étiquette:	8
Instructions d'emballage:	818 & 820
NU libellé:	CORROSIVE LIQUID, ACIDIC, INORGANIC, N.O.S. (Hydrochloric Acid)

XV. RENSEIGNEMENTS SUR LA RÉGLEMENTATION

Inventaire: Tous les ingrédients de ce produit sont sur l'inventaire du TSCA (E.U.), LCPC (Canada), EINICS (CE), La Chine, TCCL (Corée, KECI), RA6969 (Philippines PICCS), NICNAS (Australie, AICS), IEC (Japon).

Classification SIMDUT: Classe D, div 2b; Classe E  

Symbole de danger: C, corrosif



Phrases de risque: 34 Provoques des brûlures.

37 Irritant pour les voies respiratoires.

Conseils de prudence: 26 En cas de contact avec les yeux laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et consulter un médecin.

36/37/39 Porter un vêtement de protection approprié, des gants et un appareil de protection des yeux/du visage.

45 En cas d'accident ou de malaise, consulter immédiatement un médecin (si possible lui montrer l'étiquette).

XVI. AUTRES RENSEIGNEMENTS

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Selon 1907/2006/EC, Article 31, Annex II. (REACH).

Page # 4 de 4

Ce produit a été répertorié conformément aux critères de danger établis par le RPC du Canada et la Fiche de données de sécurité contient toute l'information exigée par le RPC du Canada.

Étiquetage et fiche de données de sécurité selon les Directives 1907/2006 (REACH) et la législation nationale.

Les phrases de risque des ingrédients du paragraphe III:

22 Nocif en cas d'ingestion.

34 Provoque des brûlures.

36/38 Irritant pour les yeux et la peau.

37 Irritant pour les voies respiratoires.

41 Risque de lésions oculaires graves.

50 Très toxiques pour les organismes aquatiques.

52/53 Nocif pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

Remplace: F.T.S. datée: 5 mars 2007

Version: 9

Changement apportés à la F.D.S. dans cette révision: Rubriques 1, 2, 3, 8, 15, 16

[English](#)

[Bahasa Indonesia](#)

[Español](#)

[Nederlands](#)

[Bahasa Malayu](#)

[Deutsch](#)